

AT/MK.-
 IQUE DU DAHOMEY

 E DE LA REPUBLIQUE

 RE DE LA JUSTICE
 LA LEGISLATION
 ---+*+---

/// ECRET N° 34 - 123 /PR-MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu l'ordonnance n° 8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

/// E C R E T E :
 -:-:-:-:-:-:-:-:-:-

ARTICLE 1.- M. ADECHY Xavier Océni, greffier, titulaire du diplôme de fin de stage de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer (Section judiciaire), est délégué dans les fonctions de Juge dans le ressort de la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Dahomey./-

LIATIONS :

Répub.....	12
ème.....	1
.....	5
.....	2 par le Président de
.....	2 la République,
r Général...	2 le Président du Conseil
our d'Appel.	2 Chef du Gouvernement,
r de la Rép.	2
.....	1
é.....	1
.....	1
.....	8

Fait à Cotonou, le 3 Septembre 1964

[Signature]
 S. M. APITHY.-

J. MAHOMADEGDE-TOMETIN
 Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

[Signature]